



DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
CANTON DE SAILLANS
COMMUNE DE SAILLANS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le treize septembre, à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. François PEGON ; M Michel-Henri BERNARD ; M Alain MACHET (pouvoir pour M Jean-François PECCOUD) ; M Charles DESBOIS ; M Hervé ROMAND ; M. Freddy MARTIN ; Mme Annette GUEYDAN (pouvoir pour Mme Michèle CLOUET); Mme Delphine FONTAYNE (pouvoir pour Mme Bénédicte JAFFRE) ; Mme Nadine GUINARD ; M Jean Claude MIEGE.

ABSENTS EXCUSES : M Elie MAROGLU ; Mme Michèle CLOUET ; M Jean-François PECCOUD ; Mme Bénédicte JAFFRE.

ABSENTS NON EXCUSES:

Date de la convocation : 7 septembre 2011.

Secrétaire de séance : Freddy MARTIN.

Quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de dix conseillers municipaux à l'ouverture de la séance. Trois conseillers sont titulaires de pouvoirs (mentionné ci-avant).

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- 1/ Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal
- 2/ Présentation du rapport d'activité 2010 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme
- 3/ Regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par Energie SDED
- 4/ Décision modificative n°1 budget eau et assainissement 2011 – section d'exploitation
- 5/ Décision modificative n°2 budget eau et assainissement 2011 – ajustement prévision opération d'ordre
- 6/ Décision modificative n°6 budget général 2011 – ajustement prévision opération d'ordre
- 7/ Décision modificative n°7 budget général 2011 – section investissement – programme cour école primaire
- 8/ Eglise Saint-Géraud - Projet de restauration des sonneries du campanile et de synchronisation de la centrale de commande de l'horloge
- 9/ SDED : renforcement du réseau basse tension Planchetieu – modification de la délibération prise le 8 février 2011
- 10/ Avenant à la convention signée le 7 avril 2009 avec le centre de gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection
- 11/ Convention avec le centre de gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé du traitement des archives communales en 2012
- 12/ Programme de restauration de la salle du conseil municipal – achèvement des travaux de restauration
- 13/ Fixation des frais notariés dans le cadre d'un échange foncier entre la commune et l'EARL Domaine les trois becs
- 14/ Lotissement communal « le Grand Cèdre » - modification du prix de vente des lots

Informations et questions diverses :

- agenda des événements concernant la collectivité
- décision de passation d'un avenant au marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes du groupe scolaire et la réalisation d'une chaufferie bois
- décision de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un vestiaire de football
- décision de passation d'un marché de fourniture pour la livraison de bois déchiqueté (chaudière- réseau de chaleur communal)
- déclarations d'intention d'aliéner

Il est proposé d'évoquer en fin de séance pour information les points suivants : état d'avancement du programme de construction SDH à Saillans ; Etat d'avancement du projet de jumelage entre les communes de Saillans (Drôme et Gironde) ; intérêt d'une remise en état du cadran solaire de l'église Saint Géraud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.

I Adoption du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le maire propose à l'adoption le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.*

II Présentation du rapport d'activité 2010 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drôme

Monsieur Michel Bernard détaille en séance le contenu du rapport d'activité du SDED pour l'année 2010. Il en ressort notamment les principales observations suivantes :

- Le SDED s'est transformé en Société d'économie mixte (c'était auparavant un établissement public) afin d'investir notamment dans la production à grande échelle d'énergie renouvelables. .
- Pour l'essentiel, ses activités portent sur l'organisation et le contrôle de la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur) mais aussi sur divers travaux : raccordements, renforcements , dissimulation des réseaux, travaux de développement des énergies renouvelables (notamment photovoltaïque) , éclairage public, télécommunications et internet haut débit.
- Au total l'année 2010 a été marquée par 612 chantiers dont 254 en raccordements, 101 renforcements, 57 branchements collectifs, 92 effacements de réseaux , 108 travaux d'éclairage public.
- depuis 2010, le SDED s'investit dans des missions de conseil auprès des Communes pour la conduite de projets liés à l'utilisation ou la production d'énergie (chauffage, isolation des bâtiments) et des partenariats voient le jour à l'échelle de territoires plus vastes (exemple : Biovallée) pour le suivi de plans climat énergie territoire (PCET).
- Le SDED a par ailleurs mis en place une action d'accompagnement des collectivités pour améliorer l'efficacité énergétique de leur parc d'éclairage public dénommée « 3 EP "efficacité énergétique en éclairage". La commune de Saillans a d'ailleurs souscrit à cette action.
- Les recettes du Syndicat proviennent des taxes et redevances sur l'électricité (taxe locale des communes relevant du régime rural d'électrification, redevances de concessions Erdf et Grdf , recettes du fonds d'amortissement des charges d'électrification en place depuis 1936, et versement annuel de contributions d'Erdf pour le financement de travaux d'aménagement esthétiques sous maîtrise d'ouvrage du SDED.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- adopte le rapport d'activité 2010 du SDED*

III Regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par Energie SDED

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'Energie SDED consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, notre commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- former une personne pour cette activité.

Par ailleurs, depuis janvier 2011, le seuil des dépôts de certificats est passé de 1 million à 20 millions de kWh cumac (kilowattheures d'énergie économisés, cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement). Ce seuil ne peut être atteint que par un cumul de travaux importants.

Toutefois, il est possible de confier à un dépositaire commun, c'est-à-dire à une collectivité représentante, le regroupement des certificats produits simultanément par plusieurs communes, afin que ceux-ci puissent être enregistrés en masse sur un seul compte ouvert au Registre National.

Pour précision, le dépôt effectif des certificats doit être effectué au plus tard un an après l'achèvement des travaux.

En tout état de cause, la valeur des économies d'énergie à réaliser pour avoir le bénéfice des CEE est largement supérieure, sur un an, aux capacités de la commune de Saillans en ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- de transférer à Energie SDED les droits à CEE issus d'actions éligibles à ces certificats, sur une période de dépôt allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, pour les opérations dont les justificatifs de réalisation seront produits et transmis en bonne et due forme à Energie SDED,
- d'autoriser le maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Energie SDED, qui se chargera de monter les dossiers de demande de certificats et de les déposer ensuite. La commune bénéficiera en retour d'avantages ou de contreparties que le Comité syndical d'Energie SDED sera appelé à fixer le moment venu, lorsque les fonds recueillis permettront d'engager une action significative.
- D'autoriser le maire à établir annuellement le décompte des CEE générés par la commune, et le cas échéant, d'étudier à terme d'autres modalités de transfert, susceptibles d'être adoptées dans une délibération qui modifierait les termes de la présente.

IV Décision modificative n°1 budget eau et assainissement 2011 – section d'exploitation

Monsieur le premier adjoint indique que la communauté de communes du pays de Saillans (CCPS) a sollicité, à compter de cette année, le versement par chaque commune de la quote-part correspondant au personnel intercommunal mis à sa disposition comme suit :

- jusqu'à présent : année n – 1 réglée à la CCPS en année n,
- à compter de 2011 selon proposition CCPS :
 - * en 2011 : année n – 1 + ½ année n ;
 - * à compter de 2012 : ½ année n-1 + ½ année n

Cette opération peut être équilibrée en recette (prévisions de prime pour épuration à valeur équivalente : + 7 K€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE de la modification des prévisions budgétaires inscrites au budget 2011 ainsi qu'il suit :

- * compte recette exploitation (prime pour épuration) : + 7000 €
- * compte dépense exploitation (charges de personnel) : + 7000 €

- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

V Décision modificative n° 2 budget eau et assainissement 2011 – ajustement prévision opération d'ordre

Par suite d'une erreur matérielle, un écart a été observé entre la section de fonctionnement et la section d'investissement au titre de l'amortissement.

Cette valeur, qui doit être égale en dépenses et recettes, comprend un écart de 1 centimes d'€. Le montant doit se situer précisément à 35 800€.

Aussi, afin d'équilibrer les deux sections, il est proposé de voter une décision modificative ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement (recettes) :

- compte 777-042 : - 0,01 €
- compte 70 111 : + 0,01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE de la modification des prévisions budgétaires inscrites au budget 2011 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement (recettes) :

- compte 777-042 : - 0,01 €
- compte 70 111 : + 0,01 €

- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

VI Décision modificative n°6 budget général 2011 – ajustement prévision opération d'ordre

Par suite d'une erreur matérielle, un écart a été observé entre la section de fonctionnement et la section d'investissement au titre de l'autofinancement prévisionnel.

Cette valeur, qui doit être égale, comprend un écart de 78 centimes d'€. Le montant doit se situer précisément à 98 500 €.

Aussi, afin d'équilibrer les deux sections, il est proposé de voter une décision modificative ainsi qu'il suit :

Section d'investissement (recettes)

- compte 021 : + 0,98 €
- compte 1321 : - 0,98 € (opération église Saint Géraud PAT)

Section de fonctionnement (dépenses) :

- compte 023 : + 0,20 €
- compte 651 : - 0,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE de la modification des prévisions budgétaires inscrites au budget 2011 ainsi qu'il suit :

Section d'investissement (recettes)

- compte 021 : + 0,98 €
- compte 1321 : - 0,98 € (opération église Saint Géraud PAT)

Section de fonctionnement (dépenses) :

- compte 023 : + 0,20 €
- compte 651 : - 0,20 €

- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

VII Décision modificative n°7 budget général 2011 – section investissement – programme cour école primaire

Monsieur le premier adjoint propose d'ajuster les prévisions budgétaires d'investissement à la suite de la hausse du coût du programme de réfection de la cour primaire de l'école ainsi qu'il suit

Section d'investissement (dépenses - chapitre et compte 2313)

- opération cour primaire : + 6031 € (soit un coût global opération de 22 381 € TTC) :
- opération maîtrise d'œuvre mairie école 2007 : - 3224 €

Soit une hausse du chapitre 2313 de 6031 – 3224 = 2807 €

Section d'investissement (recette - chapitre et compte 1323)

- opération cour primaire : subvention conseil général + 2807 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE de la modification des prévisions budgétaires inscrites au budget 2011 ainsi qu'il suit :

Section d'investissement (dépenses - chapitre et compte 2313)

- opération cour primaire : + 6031 € (soit un coût global opération de 22 381 € TTC) :
- opération maîtrise d'œuvre mairie école 2007 : - 3224 €

Soit une hausse du chapitre 2313 de 6031 – 3224 = 2807 €

Section d'investissement (recette - chapitre et compte 1323)

- opération cour primaire : subvention conseil général + 2807 €

- MANDATE le maire pour la réalisation de cette opération,

VIII Eglise Saint-Géraud - Projet de restauration des sonneries du campanile et de synchronisation de la centrale de commande de l'horloge

Monsieur le Maire indique que parallèlement aux travaux éventuels sur le beffroi, des travaux sur l'horlogerie avaient été envisagés avec l'horloger désigné pour le beffroi un remplacement du câblage.

Le projet du beffroi étant reporté sine die, Bodet nous adresse une proposition d'intervention pour remettre en synchronisation notre horloge et remplacer le câblage (à remettre dans l'axe et à équiper en inox) permettant le tintement des heures et quarts. Cette proposition est évaluée à 1634 € HT comparable à la valeur de l'enveloppe proposée précédemment pour le remplacement d'un moteur de volée (opération devenue caduque pour les raisons susévoquées).

Il est proposé de solliciter en conséquence un financement du conseil général venant se substituer à l'enveloppe précédemment affectée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- DECIDE de restaurer les sonneries du campanile et la synchronisation de la centrale de commande de l'horloge de l'église Saint Géraud ainsi qu'il est exposé ci avant pour un coût de 1634 € HT et la mise en place d'une antenne radio de synchronisation pour un coût de 290 € HT,
- SOLLICITE du conseil général de la Drôme la réaffectation pour cette opération de l'enveloppe programmée au titre de la dotation cantonale pour la réfection d'un moteur de volée de cloches, complétée d'un soutien complémentaire pour la valeur de dépassement correspondant à la mise en œuvre de l'opération de synchronisation par antenne radio.

IX SDED : renforcement du réseau basse tension Planchetieu – > modification de la délibération prise le 8 février 2011

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 8 février 2011.

Celle-ci a dû être revue à la suite de la modification du programme de travaux envisagé dans le même temps sur la ZA pour l'augmentation des capacités électriques de la zone d'activités.

Ce programme Planchetieu a un coût diminué de 31 000 € TTC à 17 500 € TTC.

Il reste pris en charge à 100 % par le SDED dans le cadre de son programme de renforcement des lignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- APPROUVE le projet établi par le SDED maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts et la convention de concession entre SDED et EDF ci-après :
Electrification – renforcement réseau BT poste planchetieu
Dépense prévisionnelle TTC : 17 500 €
Rémunération maîtrise d'œuvre : 650, 73 €
Financements mobilisés par le SDED : 14631, 75 €
Récupération TVA par maître d'ouvrage : 2868, 25 €
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour la mise en œuvre de cette décision

X Avenant à la convention signée le 7 avril 2009 avec le centre de gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection

Monsieur le premier adjoint rappelle qu'il s'agit d'une convention déjà signée et en cours d'achèvement.

Le centre de gestion de la Drôme sollicite la commune pour qu'il lui soit renouvelé une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité. Elle est exercée sur le département par deux agents du centre de gestion qui se répartissent le territoire.

Il s'agit d'une inspection obligatoire en matière d'hygiène et de sécurité pour les personnels de la commune et les entreprises appelées à travailler pour son compte. Seul le centre de gestion propose une telle prestation dans le département. Le coût de la convention s'établissait à 290 €/an. Il s'élève désormais à 292 € / an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne son accord pour renouveler par avenant ainsi qu'il est exposé ci avant la convention pour confier une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget de la commune,

- Autorise le maire à mettre en œuvre cette décision et notamment de signer la convention correspondante.

XI Convention avec le centre de gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé du traitement des archives communales en 2012

Monsieur le premier adjoint rappelle que la commune fait appel aux services d'un archiviste mis à disposition de la commune par le centre de gestion.

Le centre de gestion de la Drôme sollicite la commune pour qu'il lui soit renouvelé cette mission très utile et obligatoire pour la commune. Le coût annuel 1920 € depuis 2008 pour 10 jours d'intervention, serait ramené à 1025 € avec un besoin ramené à 5 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne son accord pour renouveler ainsi qu'il est exposé ci avant la convention pour confier une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au centre de gestion,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget de la commune,
- Autorise le maire à mettre en œuvre cette décision et notamment de signer la convention correspondante.

XII Programme de restauration de la salle du conseil municipal – achèvement des travaux de restauration

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le programme de restauration de la salle du conseil municipal inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le début du XXième siècle.

Après les travaux réalisés en 2010 et 2011, il est proposé de poursuivre ce programme, sur les conseils et en liaison avec la conservation départementale du patrimoine, avec le soutien du conseil général et de l'Etat pour les opérations suivantes :

- restauration de la peinture de Paul Audra selon devis établi par les ateliers Jouve Malfatto d'une valeur de 1200 € HT,
- restauration de la peinture sur chassis de LB Eymieu selon devis établi par les ateliers Jouve Malfatto d'une valeur de 790 € HT,
- Enfin, il est proposé de nettoyer les cheminées de la salle selon devis établi par Monsieur Laurent Gerest, restaurateur pour un coût de 1000 € HT.

Cette salle du conseil municipal constitue un élément important du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne son accord pour la réalisation des travaux exposés ci avant,
- Sollicite le soutien le plus élevé du conseil général de la Drôme et de l'Etat (DRAC) pour la mise en œuvre de cette action,
- Autorise le maire à mettre en œuvre cette décision

XIII Fixation des frais notariés dans le cadre d'un échange foncier entre la commune et la SCI les trois becs

Le règlement de cette opération, qui doit permettre, avec celle relative à l'extrémité du chemin, de réaliser les travaux de voirie, achoppe sur la prise en charge des frais notariés en ce qui concerne l'échange avec l'EARL les trois becs.

Le conseil municipal avait proposé le 14 juin 2011 une répartition à moitié de ces frais. Le propriétaire refuse. Il est proposé, pour mettre un terme à cette situation ancienne, d'assurer la prise en charge intégrale des frais évalués à 1600 € sur la base d'une évaluation de 8086 € sur la totalité de la superficie concernée par l'échange et tenant compte du maintien du panneau publicitaire déjà installé (la valeur du foncier échange pour Ecaillet P.I SCI est de 1395,36 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne son accord pour la prise en charge des frais notariés dans le cadre d'un échange foncier avec soultte entre la commune et l'EARL les trois becs sur la ZA la tuilière conformément aux évaluations exposées ci avant,
- Autorise le maire à mettre en œuvre cette décision

XIV Prix de cession des lots du lotissement communal le Grand Cèdre.

Monsieur le maire propose de modifier le prix décidé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2010 (130 € TTC) : proposé à 110 € TTC (env. 92 € HT) pour tenir compte de la prise en charge du programme archéologique par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Fixe le prix de vente des lots du lotissement le grand cèdre à 110 € TTC
- Annule la délibération prise le 14 décembre 2010 en ce qui concerne le prix précédemment fixé,
- Autorise le maire à mettre en œuvre cette décision

Informations et questions diverses :

- Journées du patrimoine : sur les quatre demie journées (samedi : 10h à 12h / 14 h à 17 h et dimanche 10 h à 12h et 14 h à 16h).

- agenda des évènements concernant la collectivité :

* réunion organisation raid vtt : le 19 septembre à 20h00

* réunion organisation téléthon avec les associations : le 21 septembre à 19h00

* remise chèque association Presage pour les travaux sur l'église Saint Géraud : 20 septembre à 16h 00

* utilisation de l'ancienne perception : salle disponible au moins jusqu'en mars prochain. Réservation auprès de l'accueil mairie

* conseil plénier du 4 octobre 2011 : visite des nouveaux locaux scolaires pour les membres du conseil municipal

* jumelage : déplacement en cours de programmation des élus du conseil municipal qui le peuvent en Gironde. Projet de convention de jumelage en cours de rédaction transmise pour avis aux conseillers municipaux. Information à remettre sur la participation à Charles Desbois en urgence. Premier objectif d'une foire aux vins au printemps 2012.

- rentrée scolaire 2011 : la rentrée s'est bien passée avec un total de 152 élèves soit 6 élèves de plus qu'en 2010. Des prestations d'achèvement sont en cours de régularisation avec les entreprises.

-Journées du patrimoine : il manque un créneau de permanence à occuper en mairie le dimanche 18 septembre de 14 h à 16 h.

- intérêt d'une remise en état du cadran solaire situé sur l'église Saint Géraud voire d'une valorisation au travers du parcours de visite du village mis en place par l'office de tourisme :

- état d'avancement du projet SDH sur l'ancienne perception : ce programme nécessite un délai d'élaboration important de part la situation en périmètre protégé. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France. Le programme architectural est quasiment achevé. Les travaux sont prévus sur le tènement communal. Le futur ensemble comprendra comme prévu un plateau administratif mis en accessibilité ainsi que des parkings souterrains et extérieurs. Des échanges ont lieu avec le constructeur afin d'établir les termes fonciers et financiers de l'opération, qui seront soumis au conseil municipal.

-décision de passation d'un avenant au marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes du groupe scolaire et la réalisation d'une chaufferie bois

passation de trois avenants au marché de travaux susvisé dans les conditions et pour les montants suivants :

Lot n°7 – Platerie – peinture – faux plafonds – isolation attribué à l'entreprise DAUPHINE DU BATIMENT :

- montant du marché initial (HT) : 38 000 €
- montant du présent avenant (HT) : 1 716 €
- montant global du marché après avenant (HT) : 39 716 €

Lot n°3 – Serrurerie attribué à l'entreprise LAMAN DE PONCE :

- montant du marché initial (HT) : 18174,64 €
- montant du présent avenant (HT) : 3676 €
- montant global du marché après avenant (HT) : 21 850,64 €

Lot n°6 – Menuiseries attribué à l'entreprise GARC IN GENCEL :

- montant du marché initial (HT) : 20 998 €
- montant du présent avenant (HT) : 3432 €
- montant global du marché après avenant (HT) : 24 430 €

-décision de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un vestiaire de football : passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau vestiaire de football pour un montant de 11 250 € HT (onze mille deux cent cinquante euros) pour le forfait principal et de 112, 50 € HT (cent douze euros et cinquante centimes) pour le volet optionnel.

-décision de passation d'un marché de fourniture pour la livraison de bois déchiqueté (chaudière- réseau de chaleur communal) : passation d'un marché de fourniture pour l'approvisionnement en bois de la chaudière communale avec l'entreprise AVI-RL sise quartier la Brunette, 26340 AUREL, pour un coût de livraison de 23, 50 € MAP révisable et une durée de 3 ans reconductible tacitement.

-Information sur l'exercice par le maire, par délégation, du droit de préemption urbain (déclarations d'intention d'aliéner) : en application de la délibération du 4 avril 2008, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas fait et ne fera pas jouer le droit de préemption de la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date de la	Superficie et localisation cadastrale	Prix
------------	---------------------------------------	------

décision		
5/9/11	E 540 - 6277 m ²	72520.44 € TTC
5/9/11	D 863 (395 m ²) et D865 (185 m ²)	122 000 €

- démarrage de l'école de musique à Saillans : le projet soutenu par la commune verra le jour ces prochains jours dans les locaux de l'école en liaison avec les enseignants pour la mise à disposition. Des cours de piano, de violon, d'éveil et de formation musicale sont proposés. L'association qui porte ce projet s'appelle « Si Saillans Sonne ». Il est rappelé que la commune ne subventionnera en conséquence, en 2012, que la seule école de musique de Saillans.

La séance est close à 22h30.

Le secrétaire de séance,

Freddy MARTIN